EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210312-DEL022021-DE

Séance du 12 mars 2021

N° 02/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5mars, s'est réuni à huis clos , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DETOURBET Marie Charlotte; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie ; Mme SOLINAS Brigitte

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. MOREAU Régis donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme VILLEMAINE Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme RULENCE Dorothée

OBJET

DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRAVAUX LOCAL TOURISME

M. le Maire présente au conseil municipal une estimation des travaux envisagés au DIOCESE rue de la poste pour aménager un local tourisme dans la cour pour un montant de 99 500 € HT avec son plan de financement :

DETR 20 % : 19 900.00 €
Conseil départemental 35 % : 34 775 €
Commune : 44 775 €

M. le Maire informe qu'il est possible d'avoir une bonification de 5 % relatif aux tourismes et handicap de la part du conseil départemental et permettant ainsi de diminuer notre part de participation aux travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la demande de subventions auprès des différents financeurs : conseil départemental et DETR ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 12/03/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)